



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saessof@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2015

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Membres présents : FOURNIER Christiane - HINDENNACH Gérard - FALK Éric,
Adjoints

Conseillers élus : 15

En fonction : 14

Présents : 13

BAERMANN Fabrice - DORVAUX Olivier - DURANDOT Matthieu - HEIM Marc –
HEITZ Isabelle - KEITH Hervé - MULLER Cécile - RIFF Dominique - SCHARSCH Julien

Membres excusés :

BAEHL Nicolas (Procuration à MULLER Dominique)

Compte-rendu affiché
le 21 octobre 2015

Ordre du Jour

1.- Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 7 septembre 2015.

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal du 7 septembre 2015.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil
Municipal du 7 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2.- Convention d'occupation du domaine public par Level3

Considérant que la convention d'occupation du domaine communal signée le 4 janvier
2001 entre la commune de Saessolsheim et la société Global Grossing est arrivée à échéance au
4 avril 2014

- Vu que la société Global Grossing a été rachetée par l'opérateur Level 3 Communications
France SARL
- Vu la demande de cette dernière en date du 28 août 2015
- Vu le numéro de référence EFR001948

Considérant la nécessité de renouveler cette convention pour les droits de passage du réseau de
fibres optiques contenant 3 fourreaux et passant par la rue des Prés, la rue des Noyers et la rue
de la Forêt,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

autorise le Maire à signer la convention

à signer les documents à intervenir,

à recouvrer les montants correspondants.

3.- Route de Saverne (suite)

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le transformateur électrique de la route de Saverne sera déplacé antérieurement aux travaux de la Route de Saverne.

Electricité de Strasbourg a informé Mr le maire que les ABF (Architectes des Bâtiments de France) demandent à ce qu'une toiture du poste de transformation soit érigée et que le surcoût de la solution décidée par le conseil municipal aura comme conséquence la participation de la commune aux travaux envisagés d'un montant de 2.200 € environ.

Un transformateur de taille plus petite, qui serait installé au même niveau que la Rue des Vignes n'aurait pas les mêmes contraintes de construction et serait moins coûteux.

Mr le Maire demande une nouvelle fois au conseil municipal, au vu des différentes données techniques recueillies auprès d'Electricité de Strasbourg, de donner un nouvel avis sur l'implantation du nouveau transformateur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 Voix pour et 1 abstention

décide :

- de maintenir le premier choix, soit la solution 1 (installation du transformateur au même niveau que la route de Saverne)
- de se charger si nécessaire du transport de la terre devant être évacuée lors des travaux
- ne souhaite pas participer financièrement à la construction du nouveau transformateur

4 Travaux de sablage du stade de football

Considérant que des travaux de carottage et de sablage sont nécessaires au stade et suite à la demande émanant de l'Union Sportive,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de se prononcer favorablement pour la fourniture du sable pour un montant de 642€ HT auprès de l'entreprise DISS SAS - 32 rue Horst Dassler à 67700 Landersheim

autorise le Maire à signer les documents à intervenir,
à payer les factures correspondantes.

5.1. Demande de subvention des jeunes sapeurs-pompiers de l'unité 29

Suite à une demande de subvention de l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Lupstein

Le Conseil Municipal, avec 4 Voix Pour, 8 Voix Contre et 1 Abstention

décide de ne pas verser de subvention à cette association.

5.2. Demande de subvention - participation sortie scolaire

Considérant la demande de subvention sollicitée par l'école élémentaire de Fessenheim-Le-Bas concernant un stage de canoë-kayak à Strasbourg, auquel participe un enfant de Saessolsheim (Abigaïl OLIVIER),

Le Conseil Municipal, avec 10 Voix Contre et 4 Abstentions,

décide de ne pas verser de subvention pour les enfants du village ne fréquentant pas le réseau du SIVOS du Sternenberg.

6. Régularisation des propriétés foncières

Afin de régulariser les actes d'échange et de cession de terrain réalisés en 2013 et en 2014 concernant :

1 Pour l'acte d'échange

entre la commune de Saessolsheim -Parcelle 100/0.79 pour une superficie de 0.36 are Section 2 Village

et Mr et Mme Marc Heim parcelle 601/27 d'une superficie de 0.36 are au lieu dit Krautfeld section 30

l'échange de terrain est réalisé pour un montant de 30 € l'are.

2 Pour la cession de parcelles à la commune de Saessolsheim suite à l'alignement de la voirie permettant l'accès à la Rue du Lavoir

- Mr et Mme Robert Adam cèdent à la commune de Saessolsheim pour l'euro symbolique les parcelles référencées comme suit:
603/99 d'une superficie de 0.03are
605/100 d'une superficie de 0.04are
607/101 d'une superficie de 0.14are
Section 30 Lieu dit Weingarten
- Mr et Mme François Scharsch cèdent à la commune de Saessolsheim pour l'euro symbolique les parcelles référencées comme suit:
102/25 de superficie 0.13 are
104/35 de superficie 0.17 are
Section 2 Lieu dit Village

Tous les frais afférents à ces opérations sont à la charge de la commune de Saessolsheim

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

charge le Maire de procéder à l'établissement des actes notariés,
autorise le Maire à signer les documents à intervenir,
à recouvrer les montants correspondants.

7. Suppression et création d'un emploi d'agent technique non titulaire

Suite à la démission à compter du 20 septembre 2015 avec un préavis de deux mois de René Jacob, agent communal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- la suppression d'un emploi permanent d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 13/35^{ème} à compter du 20 novembre 2015,
- la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de .8/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2015.

8. Divers :

Compte rendu de réunion présenté par Cécile Muller et Olivier DORVAUX pour la création d'un conseil local des jeunes.